

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 78 (1949)

Heft: 12

Rubrik: Méthodes d'enseignement aux arriérés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Méthodes d'enseignement aux arriérés ¹

Qu'est-ce qui différencie l'enfant déficient de l'enfant normal ?

Sa lenteur à comprendre, à réagir, à exécuter, à acquérir ; sa maladresse ; la fugacité de son attention ; le retard et le manque d'acuité de ses perceptions sensorielles.

Il s'agit donc de concevoir méthodiquement l'éducation sensorielle puisque aussi bien « rien n'entre dans l'intelligence qui n'ait été apporté par les sens ». Il faut encore rendre possible l'individualisation de l'enseignement sans nuire à la discipline d'une classe.

Le matériel éducatif permet cette individualisation ; en exerçant les sens, il vise à développer l'attention, la mémoire, l'imagination ; il pousse à l'association des idées ; il éveille le jugement et le raisonnement.

Toute acquisition intellectuelle repose donc sur l'emploi judicieux du matériel, du jeu éducatif. Le terme de jeu n'a pas ici le sens de délasserment, mais d'exercice, de travail joyeusement exécuté. Le jeu éducatif se présente en général sous forme de loto ou de domino. Il doit être attrayant, résistant ; il doit obéir aux règles suivantes : chaque jeu apportera à l'enfant une notion nouvelle et permettra des répétitions ; chaque jeu sera susceptible d'être complété par le maître ou par l'élève et restera dans la discipline du début. Enfin, le jeu bien compris permettra le plus souvent à l'enfant de contrôler lui-même son travail.

(Suit la description des différents groupes de jeux éducatifs visant au développement des facultés intellectuelles de l'enfant arriéré. En voici deux exemples.)

Associations d'idées

Comment le matériel peut-il pousser à l'association des idées et qu'entend-on par ces mots ?

Il s'agit simplement d'une chaîne d'idées, l'une provoquant l'évocation de l'autre : ressemblance, contraste, rapport de cause à effet.

Une série de petites cartes portant des questions, une autre portant des réponses sont établies. Par exemple : A quoi une table te fait-elle penser ? Réponse : Au dîner, etc. Viennent les contraires : Il fait chaud... Il fait froid. L'abeille sort de la ruche... L'abeille rentre dans la ruche, etc. Rapport de cause à effet : Que faut-il faire quand il pleut ? Que faut-il faire quand on est en retard ? etc.

Eveil du jugement

Un grand carton porte au centre une image entourée de cases vides. L'image représente, par exemple, un garage. L'enfant choisira parmi un grand nombre de petites images celles qui se rapportent au garage : pneu, bidon d'essence, etc., il les placera dans les cases vides autour de l'image centrale.

Nous arrivons aux jeux conduisant à la compréhension de l'essentiel. Il s'agit de découvrir les rapports communs à une série de mots ou d'images présentés sur de petites fiches, et d'éliminer le mot ou l'image en trop. Par exemple : marmite, bouillotte, tabouret, poêle. C'est le tabouret qui disparaîtra.

¹ Par M^{lle} MARIE REYMOND, tiré du numéro de juillet 1949 de la revue *Pro Infirmis*.

La classification logique a beaucoup de succès : l'enfant met à part les deux mots ou images qui se ressemblent le plus par leur forme, leur utilité, leur matière, etc. Par exemple : panier; bâton, corbeille, clé, arrosoir (panier et corbeille).

Quand ces jeux se font au moyen d'images et non uniquement de fiches écrites, ils peuvent être employés par des enfants qui ne savent pas encore bien lire. On peut multiplier ces jeux à l'infini, les causes d'erreurs sont instructives pour le maître.

Grammaire et orthographe

Dans ce domaine, l'emploi des fiches est indispensable. Grâce à elles, les répétitions individuelles ou collectives ne deviennent jamais fastidieuses et l'enfant peut contrôler lui-même son travail. Voici un exemple de fiche grammaticale :

Recto : Pronom personnel, 1^{re} personne du singulier.

Verso : Je.

La réponse peut devenir question :

Question : Je ?

Réponse : Pronom personnel, 1^{re} personne du singulier.

Les fiches avec questions et réponses peuvent être utilisées dans d'autres disciplines, mais ne s'adressent, bien entendu, qu'aux enfants qui savent lire.

Quelle que soit la pauvreté des résultats acquis, celui qui s'occupe d'enfants déficients n'a le droit ni de se décourager, ni surtout de renoncer. Il sera toujours prêt à modifier ses méthodes, il ne s'enfermera pas dans un dogmatisme étroit.

* * *

Une élève de l'Ecole sociale de Lucerne a fait une enquête portant sur 3044 écoliers des classes inférieures du Toggenburg. Elle a ainsi dépisté 94 déficients du langage (bègues, dislaliques), soit 3,09 % des écoliers examinés.

Les défauts du langage peuvent être la source de l'insuccès de toute une vie. Venir en aide aux déficients du langage est donc un devoir impérieux. Pour l'accomplir, il faut une étroite collaboration entre les maîtres, les divers médecins spécialistes, les psychiatres et les professeurs de logopédie.

Plus on s'y prend tôt, meilleurs sont les résultats du traitement. Comme le service médical des écoles, déjà surchargé, ne s'intéresse malheureusement souvent pas beaucoup à cette question, les maîtres et surtout les maîtres des classes inférieures et les institutrices des écoles enfantines devraient être tenus d'annoncer tous les cas qu'ils découvrent à un service compétent.

A ce sujet, nous recommandons vivement la lecture de la revue *Pro Infirmis*, cahier N° 3, 1949-50.